



MUNICIPALITÉ
DE
PRÉVERENGES

Prévèrenge, le 30 septembre 2025

AVIS D'ENQUÊTE

La Municipalité de Prévèrenge, se conformant aux dispositions des articles 1 et 13 de la Loi sur les routes (LRou) du 10 décembre 1991 et de l'article 75 du Code rural et foncier vaudois (CRF) du 7 décembre 1987, soumet à l'enquête publique du 30 septembre 2025 au 30 octobre 2025 inclusivement, le projet suivant :

Constitution d'une servitude de passage public à pied et pour tous véhicules
Route d'Yverdon 10 – Parcelle no 15

Le dossier, établi par le bureau ALPHA-GEO – ingénieurs et géomètres SA à Cheseaux, est déposé au Greffe Municipal où il peut être consulté tous les jours ouvrables de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30. Le dossier est également disponible sur le site internet de la Commune, Rubrique PRÉVERENGES>Pilier public>Communiqués officiels : <https://www.preverenges.ch>

Les observations ou oppositions éventuelles doivent être déposées par écrit au greffe municipal ou envoyées à l'adresse suivante, sous pli recommandé, pendant le délai d'enquête :

Commune de Prévèrenge
Rue de Lausanne 23
1028 Prévèrenge

LA MUNICIPALITE